

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1022 Décisions concernant les Ministères

n° 1022

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 septembre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé pour expectative de réintégration dans son corps d'origine de trois mois est accordé à M. Santenach (André), instituteur de 6e échelon, délégué dans les fonctions d'Inspecteur primaire, actuellement en congé à Saint-Germain-la-Montagne, par Chauffailles (Saône-et-Loire), pour compter du 1er octobre 1960.